



ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION : FORMER VOTRE PERSONNEL À LA MANIPULATION DES EXTINCTEURS – INCP01

(Type de bâtiments concernés : ERP et ERT ou BUP)

Formation obligatoire



Le Code du Travail (Art. R. 4227-39) impose aux employeurs des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Le Code de Construction et de l'Habitation au travers de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, article MS 51 (1er groupe) et l'arrêté du 22 juin 1990, article PE 27 (2ème groupe) prévoit que le personnel soit instruit sur la conduite à tenir et entraîné à la manœuvre des moyens de premiers secours.



PROGRAMME

CONTENU THÉORIQUE

Notion sur l'incendie

- Quelques chiffres
- Le danger des fumées
- L'alarme, l'alerte, l'évacuation
- Le triangle du feu et les modes de propagation
- Les classes de feu

Présentation des moyens de premiers secours

- Les extincteurs : principe de fonctionnement
- Les agents extincteurs : avantages et inconvénients
- Les RIA : principe de fonctionnement (si établissement équipé)
- Les couvertures anti-feu (si établissement équipé)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir agir face à un départ de feu
- Adopter une conduite sûre face aux fumées
- Manipuler un extincteur à pression permanente ou à pression auxiliaire



PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel



DURÉE

1,5 heures de formation
Jusqu'à 4 sessions par journée

CONTENU PRATIQUE

Comment éteindre un départ de feu

- Démonstration de l'utilisation des extincteurs par le formateur
- Utilisation de l'extincteur à eau pulvérisée et de l'extincteur à CO2 par les stagiaires
- Démonstration de l'extinction d'une fuite de gaz enflammée par le formateur
- Extinction d'une fuite de gaz enflammée par les stagiaires

Les mises en situations sont réalisées sur des feux réels au moyen d'un simulateur sécurisé



Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée
Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



N.B. : Taux d'abandon 0 %

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	600 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 000 € HT
Intra	sur demande	

Présentiel

Intra / Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)
Inter (par participant)	1 jour	850 € HT
Inter (par participant)	2 jours	1 300 € HT
Intra	sur demande	

37
formations

569
personnes formées
en 2024

8,7/10
de satisfaction
en 2024